Le déploiement de la fibre optique pour les particuliers, comment ça marche ?

- **Un réseau FttH** permet de proposer des accès très haut débit à l'ensemble des logements qu'il dessert sur une zone donnée. Tout cela à partir d'un point unique, le nœud de raccordement optique (NRO).
- À partir de ce point, la fibre est transportée vers des zones d'habitation, caractérisées par l'existence d'**un sous-répartiteur optique (SRO) ou point de mutualisation (PM)** à partir duquel chaque logement est desservi par une fibre optique.
- Pour apporter la fibre jusque dans le logement, **des points de branchement optique (PBO)** sont créés à proximité des habitations (façades, poteaux, boîtiers d'étage de la colonne montante, etc.), à partir desquels sont réalisées les opérations de raccordement final.

Le branchement final dans votre logement s'effectue par un technicien après souscription d'une offre auprès d'un fournisseur d'accès Internet en raccordant une prise terminale optique (PTO) au PBO le plus proche. C'est à partir de cette prise murale que vous connectez votre BOX.

@ + d'infos sur https://www.francethd.fr

Quelles sont les étapes du déploiement ?

1. **Covage-Orange construit le réseau**
2. **Les fournisseurs d'accès Internet vous proposent leurs services**
3. **Vous bénéficiez du Très haut débit !**

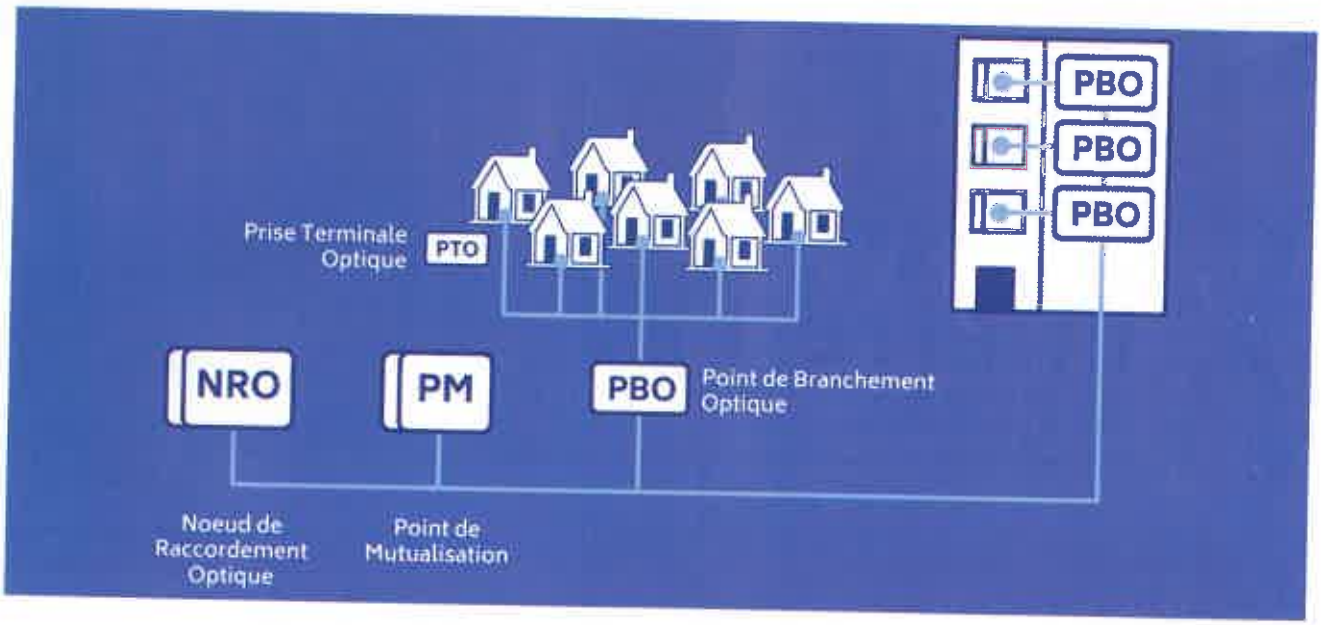

Parole d'élue

Annick Cressens,
Conseillère départementale déléguée à l'aménagement numérique

« Dans quelques semaines, un arrêté ministériel viendra entériner notre partenariat avec le groupement Covage-Orange constitué pour répondre à l'AMEL lancé par le Département en 2018. La construction du réseau de fibre optique qui permettra l'accès au Très haut débit pour tous les Savoyards s'engage donc dès 2019 et pour une durée de 4 ans. Une procédure rapide qui mobilise des investissements privés mais pour laquelle le service d'aménagement numérique du Département reste engagé afin que le déploiement s'effectue en toute équité et en toute transparence. Ce suivi régulier, en lien avec l'ARCEP, sera le garant des engagements départementaux et permettra de répondre aux priorités définies par chaque Communauté de communes ou d'agglomération. »

LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT EN CHIFFRES

- **255 073** prises FttH (Fibre à la maison) d'ici fin 2023,
- **98 %** des zones grises équipées d'ici fin 2021,
- un financement **100 %** par l'investissement privé,
- **125 000** prises livrées, soit 50 % des locaux raccordables, fin 2021.